Nations Unies A/80/366–S/2025/554

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
5 septembre 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Quatre-vingtième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 79/317 de l'Assemblée générale et de la résolution 2777 (2025) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de la situation en Afghanistan et de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 11 juin 2025 (A/79/947-S/2025/372).

II. Faits marquants

3. Les autorités de facto ont marqué le quatrième anniversaire de leur prise de pouvoir en soulignant le climat de stabilité en Afghanistan, la croissance macroéconomique modeste du pays et son intégration croissante dans l'économie régionale. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a engagé un dialogue soutenu avec un large éventail de responsables de facto, les exhortant à obéir à son autorité et à se conformer strictement à la charia. Des groupes d'opposition armés ont revendiqué des attaques ; cependant, ils n'ont pas véritablement mis en péril le contrôle des autorités de facto sur le territoire. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) n'a revendiqué aucune attaque majeure. Les droits des femmes et des jeunes filles restent restreints dans toutes les sphères de la vie civique en raison des politiques et pratiques restrictives des autorités de facto. Certaines populations locales ont fait état de nombreuses difficultés socioéconomiques, notamment le chômage, les pénuries d'eau et le manque d'accès aux services de base tels que l'éducation et les soins de santé. L'afflux massif de rapatriés afghans, notamment de

25-13561 (F) 050925 160925

Merci de recycler

personnes rapatriées de force et de personnes qui ont regagné le pays dans des conditions défavorables en provenance de pays voisins, a exacerbé la crise humanitaire en Afghanistan, mettant à rude épreuve l'administration, dont les ressources et les mécanismes d'adaptation locaux étaient limités. Au 27 août, le Plan de réponse aux besoins humanitaires de l'Afghanistan pour 2025, qui vise 16,8 millions de personnes sur les 22,9 millions qu'on estime être dans le besoin, n'avait collecté que 27,1 % des 2,42 milliards de dollars nécessaires.

A. Évolution de la situation politique

4. Le 15 août, les autorités de facto ont entamé leur cinquième année au pouvoir. Comme les années précédentes, elles ont tenu des sessions durant lesquelles elles ont rendu compte à la population de leurs réalisations de l'année écoulée. Lors de l'inauguration de ces sessions, le 16 juillet, le Directeur général du Cabinet du Premier Ministre de facto a souligné l'importance de la transparence, notant que 44 institutions présenteraient leurs rapports annuels et s'adresseraient directement aux médias. Dans les déclarations qu'elles ont faites à l'occasion du « Jour de la victoire », les autorités de facto ont évoqué la libération du pays de l'occupation étrangère et l'instauration d'un système fondé sur la charia, le rétablissement de la sécurité nationale, les résultats obtenus en matière de paix et de reconstruction nationale et l'élimination de la corruption, de l'oppression et des divisions sociales.

5. Le chef des Taliban a organisé une série de réunions à Kandahar avec divers responsables de facto, notamment de plusieurs départements de Kaboul et de la direction générale des renseignements de facto, ainsi qu'avec des juges de facto de l'ensemble du pays. Lors de ces rencontres, il a réitéré ses appels à l'obéissance au système islamique et à l'application stricte de la charia. Lors de son sermon de l'Aïd, le 7 juin, le chef des Taliban a critiqué la notion de gouvernance démocratique, notant qu'elle avait échoué en Afghanistan et qu'elle n'était pas une solution pour l'avenir. En juin, le chef des Taliban a émis deux ordonnances limitant l'utilisation des smartphones et les discours politiques critiques à l'égard des autorités de facto. De juin à juillet, les autorités de facto ont annoncé de nouvelles restrictions censurant les rassemblements de poètes, certains types de prêches religieux et les prières funéraires organisées en hommage à des personnes décédées par suicide.

6. Le Ministère de la promotion de la vertu et de la prévention du vice de facto a intensifié sa campagne de mise en œuvre de la loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice, en se concentrant sur l'application des normes prescrites concernant le port de la barbe pour les hommes et du hijab pour les femmes. Le Ministère de facto a également émis des avertissements contre l'utilisation immorale des médias sociaux, fermé l'Afghan Film Organization et étendu l'interdiction de diffuser des images d'êtres vivants à la province du Laghman – la 19e province touchée par cette interdiction . Le Ministre de facto, Mohammad Khalid Hanafi, a rendu visite aux populations et responsables locaux dans les provinces du Nourestan et du Hérat et plaidé en faveur de la pleine application de la loi.

7. Les autorités de facto ont continué de nommer ou de réaffecter des partisans des Taliban – exclusivement des hommes, en grande partie pachtounes – à des postes de direction de facto, notamment le Ministre du développement urbain et du logement de facto, le Ministre des technologies de la communication et de l'information de facto, ainsi que le Vice-Ministre du développement urbain de facto et le Vice-Ministre du hajj et des affaires religieuses de facto. Au niveau infranational, les nominations ont concerné 1 gouverneur provincial de facto , 6 gouverneurs adjoints de province, 40 gouverneurs de district, 39 chefs de la police provinciale, 4 chefs des services de renseignement provinciaux et au moins 13 chefs de départements provinciaux. En outre, deux nouveaux districts ont été créés dans les provinces du Fariyab et du

Laghman. Vingt-cinq nouveaux juges de facto ont été nommés et affectés à différents tribunaux de facto.

8. La mise en œuvre de l'ordonnance du 8 avril 2025 du chef des Taliban concernant la réduction des institutions civiles et de sécurité de facto s'est poursuivie, notamment dans les secteurs des médias, de l'éducation et de la santé, ce qui s'est notamment traduit par le renvoi d'enseignantes. Les réductions de personnel dans les institutions de sécurité de facto ont été effectuées sous le contrôle de la Commission de sécurité et d'habilitation de facto, présidée par le Ministre de la défense de facto, Mohammad Yaqoub. Le 22 juillet, le Ministère de la défense de facto a déclaré que ses effectifs avaient été réduits de 10 % et que 10 % supplémentaires avaient été placés sur une liste de réserve.

9. Les populations locales ont manifesté, principalement en raison des difficultés économiques, mais aussi parce qu'elles avaient l'impression que certains segments de la population étaient injustement traités. Par exemple, des fonctionnaires retraités ont organisé sept manifestations à Kaboul en raison du non-versement des pensions depuis près de quatre ans. Des manifestations liées à l'éradication du pavot à opium ont eu lieu dans la province de Badakhchan, tandis que dans le village d'Adam Khan, des agriculteurs locaux Khan ont également résisté aux tentatives des autorités de facto de taxer les produits agricoles. Le 1er juillet, avant la commémoration de l'Achoura, environ 500 jeunes et habitants du quartier se sont rassemblés sur la place du croisement de Farhang Crossroads, dans le quartier de Jibrail, à Hérat, pour protester contre la destruction, par les forces de facto de la direction générale des renseignements, d'arches décoratives liées à l'Achoura, de drapeaux et de stands d'eau potable installés en bordure de route, au motif qu'ils gênaient les piétons.

10. Les autorités de facto ont inauguré neuf nouvelles madrassas dans sept provinces. Sept cérémonies de remise de diplômes ont été organisées dans des madrassas enregistrées par les autorités de facto dans 3 provinces, et 119 hommes et 30 femmes ont été diplômés. Les hauts fonctionnaires de facto au niveau central et provincial ont continué de se servir des cérémonies de remise des diplômes des madrassas pour promouvoir l'unité nationale, le respect de la charia et l'importance de l'éducation religieuse pour les jeunes.

11. Le 17 juin, le Ministère de la justice de facto a annoncé publiquement que l'examen de toutes les lois en vigueur, destiné à s'assurer de leur conformité avec la jurisprudence islamique, était achevé à 95 %. Le 20 juillet, le Porte-parole en chef de facto a déclaré dans une interview aux médias que les autorités de facto ne croyaient pas nécessaire de se doter d'une constitution, la charia fournissant un cadre juridique complet. Le 10 août, lors d'un entretien avec les médias, il a indiqué qu'il n'existait aucun vide juridique, mais a ajouté que si les circonstances le permettaient et si le besoin s'en faisait sentir, les autorités de facto envisageraient de créer une constitution officielle. Il a souligné que toutes les activités du gouvernement étaient menées sur la base de la charia. Le 15 août, lors d'une interview, il a expliqué que les autorités de facto avaient supprimé le terme « intérimaire » des titres afin d'améliorer l'efficacité administrative et la responsabilité.

12. L'interdiction faite par les autorités de facto aux femmes de pratiquer le droit reste en vigueur. En juin 2022, 2 409 hommes avocats de la défense étaient autorisés à pratiquer le droit en Afghanistan, contre environ 4 000 personnes, dont 270 femmes, à l'époque de la République. De nombreux litiges juridiques sont résolus par des procédures informelles de règlement des différends, à la fois parce que les parties préfèrent ces mécanismes et parce que les juges renvoient les litiges à ces derniers.

13. Entre le 23 mai et le 3 août, les bureaux locaux de la MANUA ont facilité 164 activités de sensibilisation dans différentes provinces auxquelles ont été associés des acteurs et actrices de la société civile, des anciens des tribus, des journalistes, des

entrepreneurs, des militants et des jeunes. Les participants ont exprimé leur inquiétude quant au resserrement de l'espace civique et ont souligné la nécessité d'une éducation inclusive, des perspectives d'emploi pour les jeunes et de l'amélioration des services, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'eau et de l'agriculture. Des jeunes, hommes et femmes, ont fait part de leurs préoccupations concernant l'intensification des problèmes de santé mentale chez les jeunes, qu'ils attribuaient à des facteurs tels que la hausse de la surveillance et du harcèlement, ainsi que les difficultés économiques et le taux de chômage élevé.

14. Les autorités de facto ont indiqué publiquement que du 23 mai au 3 août, 51 conflits locaux dans 20 provinces ont été résolus grâce à la médiation des anciens, des érudits religieux et des autorités de facto des communautés locales, notamment des différends liés à des questions familiales et communautaires ainsi qu'aux droits fonciers et aux droits d'usage de l'eau. Selon des sources locales, toutes les parties concernées étaient satisfaites de la manière dont le règlement des différends s'était déroulé.

15. L'Organisation des Nations Unies a également continué de dialoguer avec la communauté internationale, les autorités de facto et les Afghans sur les contours d'une feuille de route politique visant à régler de manière exhaustive les questions complexes, notamment celles liées aux droits humains et à la gouvernance, qui affectent la situation actuelle de l'Afghanistan et nuisent à sa potentielle réintégration au sein de la communauté internationale. Cette feuille de route politique est alignée sur la résolution 79/317 de l'Assemblée générale adoptée le 7 juillet.

B. Sécurité

16. Entre le 1er mai et le 31 juillet, l'ONU a dénombré 2 658 atteintes à la sûreté et à la sécurité, soit une augmentation de 9 % par rapport à la même période en 2024.

17. Entre le 1er mai et le 31 juillet, les groupes d'opposition armés n'ont pas menacé sensiblement le contrôle du territoire national par les Taliban. Le Front pour la liberté de l'Afghanistan, le Front national de résistance, le Mouvement de libération de l'Afghanistan, le Front de souveraineté populaire et le Front de mobilisation nationale ont revendiqué la responsabilité de 47 actions au total, dont 19 ont été vérifiées.

18. Entre le 1er mai et le 31 juillet, les attaques de le l'EIIL-K ont diminué en nombre et en ampleur, tandis que les forces de sécurité de facto ont poursuivi leurs opérations contre le groupe. Plusieurs membres de l'EIIL-K auraient été tués lors d'opérations menées par la Direction générale du renseignement de facto à Kaboul le 10 juin, dans la province de Kounar le 29 juin et dans la province du Nangarhar le 2 juillet. Le 26 mai, un autre raid mené dans le district de Chouhada (province de Badakhchan), qui visait un érudit salafiste prétendument lié à l'EIIL-K, s'est soldé par la mort de l'érudit et de son garde du corps, ainsi que par des pertes non confirmées parmi les forces de sécurité de facto. Le 14 juin, des personnes non identifiées ont tiré sur l'imam d'une mosquée chiite dans le district de Nusaï (province de Badakhchan), et l'auraient décapité avant de laisser un drapeau de l'EIIL-K sur les lieux. Le 15 juin, l'EIIL-K a pris pour cible les forces de sécurité de facto dans le district de Darah-ye Nour (province du Nangarhar). Le 8 juillet, un affrontement armé aurait eu lieu entre les deux groupes dans le district d'Alingar (province du Laghman).

19. Entre le 1er mai et le 31 juillet, 14 incidents impliquant les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont été signalés, notamment des affrontements armés et des bombardements transfrontaliers dans les provinces de Khost, de Kounar, du Nangarhar et de Paktika. Un affrontement armé et des tirs de mortier ont été observés du 30 mai au 1er juin en raison de la construction par les forces de sécurité de facto d'un poste de contrôle près du point de passage frontalier

non officiel de Bahram Chah dans le district de Dichou (province du Helmand), provoquant le déplacement temporaire d'une cinquantaine de familles. Au total, 12 observations de drones et deux observations d'avions à réaction ont été signalées dans les provinces de Kandahar, de Paktika, de Khost et de Paktiya.

20. Les forces de sécurité pakistanaises ont affirmé avoir tué plusieurs membres de Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) dans les zones frontalières lors de tentatives de mouvements transfrontaliers – vers ou depuis le Pakistan – dans les provinces de Paktika les 16 et 23 juillet, de Khost les 3 et 27 juillet, et de Kounar le 8 juillet. Deux incidents distincts impliquant la mort par détonation de membres présumés de TTP ont été signalés dans les districts d'Asmar et de Choultane (province de Kounar), les 27 et 28 juin.

21. Entre le 1er mai et le 31 juillet, l'ONU a recensé 57 atteintes à la sûreté et à la sécurité affectant directement son personnel. En mai, des dizaines de femmes membres du personnel de l'ONU recruté sur le plan national ont reçu des menaces de mort de la part de personnes non identifiées, en raison de leur travail au sein de l'Organisation, ce qui a incité cette dernière à mettre en place des mesures de sécurité provisoires. Les autorités de facto ont informé la MANUA que leur personnel n'était pas responsable des incidents ; elles n'ont pas encore identifié les auteurs.

C. Coopération régionale

22. Du 15 au 18 mai, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques, Abdul Ghani Baradar, a participé au seizième Forum économique international baptisé « Russia – Islamic World : Kazan Forum », dans la Fédération de Russie, à l'occasion duquel les deux pays ont signé cinq accords visant à renforcer la coopération dans les domaines du commerce, des transports, de l'aviation et de l'énergie. Le 16 mai, le Ministre de la justice de facto, Abdul Hakim Sharei, a participé au treizième Forum juridique international de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), durant lequel il a prononcé des discours sur les réformes du système juridique et la coopération internationale. Du 17 au 19 mai, le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Muttaqi, a participé au Forum de dialogue de Téhéran (République islamique d'Iran), où il a également rencontré des responsables iraniens pour discuter de la coopération économique et de la sécurité régionale. Du 19 au 21 mai, le Vice-Ministre des affaires étrangères de facto chargé des finances et de l'administration, Mohammad Naeem, a participé à la réunion inaugurale du Dialogue de Termiz (Ouzbékistan) consacré à la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, en vue d'échanger autour de la connectivité régionale et de l'intégration économique. Du 13 au 15 mai, le Ministre de l'énergie et de l'eau de facto, Abdul Latif Mansoor, a participé à la cinquième Conférence internationale de l'Ouzbékistan sur l'énergie, à Tachkent. Du 10 au 13 juin, le Ministre de l'industrie et du commerce de facto, Nooruddin Azizi, a participé au quatrième Forum international de Tachkent sur l'investissement. Du 17 au 21 juin, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires administratives, Abdul Salam Hanafi, a assisté à la China-South Asia Expo à Kunming (Chine), accompagné du Ministre du commerce et de l'industrie de facto et du Vice-Ministre des affaires étrangères de facto chargé des finances et de l'administration. Le 19 juin, le Ministre de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage de facto, Ataullah Omari, a participé au Forum économique international de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). Les 21 et 22 juin, le Ministre des affaires étrangères de facto a participé à la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique à Istanbul (Türkiye). Les 3 et 4 juillet, le Vice-Ministre des affaires étrangères de facto chargé des finances et de l'administration a participé au dix-septième Sommet de l'Organisation de coopération économique à Khankendi (Azerbaïdjan), où il a également eu des

entretiens bilatéraux avec des représentants des pays d'Asie centrale et de l'Azerbaïdjan pour échanger autour de la promotion de la coopération économique. Le 13 juillet, le Vice-Ministre des travaux publics de facto, Mohammad Ishaq Sahibzada, a assisté au douzième Congrès mondial de l'Union internationale des chemins de fer sur le train à grande vitesse, à Beijing.

23. Les 10 et 11 juillet, le Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, Murat Nurtleu, s'est rendu à Kaboul, où il a rencontré le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques et le Ministre des affaires étrangères de facto afin de discuter de la coopération économique, du commerce, de l'agriculture et du projet de chemin de fer reliant Toraghondi à Hérat. Le 17 juillet 2025 à Kaboul, le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, Bakhtiyor Saidov, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Ishaq Dar, ont signé un accord trilatéral avec les autorités de facto sur le lancement de l'étude de faisabilité du projet de chemin de fer transafghan. Au cours de ces visites, les Ministres ouzbek et pakistanais ont également rencontré le Premier Ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund, le Ministre des affaires étrangères de facto et le Ministre de l'intérieur de facto, respectivement. Le 20 juillet, le Ministre de l'intérieur pakistanais, Syed Mohsin Naqvi, a rencontré le Ministre de l'intérieur de facto à Kaboul pour aborder la question du renforcement de la coopération. Le 22 juillet, le Président des Services de sécurité de l'État de l'Ouzbékistan, le colonel-général Bakhodir Kurbanov, a rencontré le Ministre de l'intérieur de facto et le Ministre de la défense de facto à Kaboul, pour discuter de la coopération bilatérale en matière de sécurité. Le 20 août, le Ministre des affaires étrangères chinois, Wang Yi, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Pakistan et le Ministre des affaires étrangères de facto ont tenu une réunion à Kaboul pour discuter de la promotion de la coopération trilatérale, tandis que les Ministres chinois et pakistanais ont également tenu des réunions bilatérales avec les membres du Cabinet de facto.

24. Le 3 juillet, l'Ambassadeur de l'Afghanistan auprès de la Fédération de Russie, Gul Hasan, nommé par les autorités de facto, a présenté ses lettres de créance au Vice-Ministre russe des affaires étrangères, Andrei Rudenko. Selon un communiqué de presse publié par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, « la reconnaissance officielle du Gouvernement de l'Émirat islamique d'Afghanistan donnera un élan à la mise en place d'une coopération bilatérale fructueuse entre nos deux pays dans divers domaines ».

25. La MANUA a continué de faciliter les efforts de coopération régionale, en organisant des réunions avec les missions diplomatiques basées à Kaboul et en dialoguant avec les délégations en visite afin de promouvoir l'intégration économique de l'Afghanistan dans la région et d'encourager l'aide humanitaire.

III. Droits humains

26. Des munitions non explosées ont continué de toucher des civils, principalement des enfants : au cours de la période considérée, 8 personnes ont été tuées (2 hommes, 3 filles et 3 garçons) et 45 blessées (10 hommes, 9 femmes, 8 filles et 18 garçons).

27. Des affrontements armés violents opposant les forces pakistanaises de sécurité et les forces de sécurité de facto de part et d'autre de la frontière ont également fait des victimes civiles. Entre le 29 mai et le 20 juillet, dans les provinces du Helmand et de Kounar, les tirs d'armes légères et de mortier des forces de sécurité pakistanaises ont fait des blessés (6, dont 1 fille) et des morts (2 garçons) parmi les civils. L'Ambassade du Pakistan en Afghanistan a écrit à la MANUA et expliqué que les tirs transfrontaliers « non provoqués et aveugles » émanant des forces de sécurité de facto afghanes avaient fait des victimes du côté pakistanais, y compris des « civils », et que

le Pakistan avait été « contraint de réagir », ajoutant que le pays avait « fait preuve de retenue face aux provocations » et qu'il poursuivrait ses efforts en faveur du « dialogue et de la coopération ».

28. Au cours de la période considérée, la MANUA a recensé au moins cinq meurtres, une arrestation et détention arbitraire et trois cas de torture et de mauvais traitements visant d'anciens fonctionnaires et membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes.

29. Le 24 juillet, la MANUA a publié le rapport intitulé « No safe haven: human rights risks faced by persons involuntarily returned to Afghanistan » (L'impossible retour : risques liés aux droits humains auxquels sont exposées les personnes rapatriées contre leur gré en Afghanistan), qui documente les cas de personnes renvoyées de force en Afghanistan qui ont subi de graves violations des droits humains du fait de leur profil particulier. Les femmes et les jeunes filles, les anciens responsables gouvernementaux, les anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, les militants de la société civile, les défenseurs des droits humains et les journalistes sont les plus exposés au risque de violations des droits humains. Les autorités de facto ont réagi au rapport et rejeté bon nombre des conclusions qui y figurent, en réaffirmant que tous les Afghans qui étaient rentrés au pays bénéficiaient de l'amnistie générale de 2021.

30. Au cours de la période considérée, la MANUA a établi qu'au moins 63 personnes (47 hommes et 16 femmes) avaient reçu des châtiments corporels.

31. Les autorités de facto ont procédé à des arrestations et à des détentions arbitraires, infligé des mauvais traitements et tué des personnes ayant manifesté contre l'éradication du pavot à opium, dans la province de Badakhchan. Le 5 mai, dans le district d'Argo, une vingtaine de manifestants ont été arrêtés par les forces de sécurité de facto. Ces dernières ont tiré sur des manifestants le 25 mai dans le district de Jourm (1 homme tué, 6 blessés) ; le 19 juin et le 30 juin dans le district de Khach (8 hommes tués, 21 hommes et 1 fille blessés). Le 1er juillet, les forces de sécurité de facto ont ouvert le feu à l'occasion des obsèques des personnes tuées le 30 juin (1 homme tué, 12 blessés). Le 1er juillet, dans une interview accordée aux médias, le gouverneur de province de facto de Badakhchan a confirmé que les affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité de facto avaient fait des victimes. Il a cité le manque d'équipement non létal de maintien de l'ordre dans la province.

32. Les autorités de facto ont renforcé la mise en œuvre et l'application de restrictions telles que celles imposées au titre de la loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice. Elles ont continué d'appliquer l'interdiction des salons de beauté en fermant ceux qui opéraient dans la clandestinité et, dans certaines régions, elles ont renforcé l'application de l'obligation de se faire accompagner par un *mahram*. À Kandahar, depuis le mois de mai, les femmes qui travaillent dans le secteur de la santé doivent être accompagnées d'un *mahram* muni d'une carte d'identité officielle délivrée par le Département de la santé publique de facto, ce qui nécessite une procédure de demande fastidieuse pouvant durer plusieurs semaines. Les femmes ont été exclues de la dernière session d'examens d'entrée à l'université. L'application de codes vestimentaires stricts s'est intensifiée dans certaines provinces. Depuis le mois de mai, dans la ville d'Hérat, le port du tchador (un voile couvrant intégralement les cheveux et le corps) est devenu obligatoire pour les femmes. Le non-respect de ces règles a conduit à des cas de mise en détention et à la restriction de l'accès aux marchés et aux transports publics. En juillet, dans différents quartiers de la ville de Kaboul, la police de facto et les inspecteurs du Département de la promotion de la vertu et la prévention du vice de facto ont arrêté au moins 60 femmes et filles pour avoir prétendument enfreint les instructions relatives au hijab.

33. La MANUA a continué d'enregistrer des cas de violence fondée sur le genre, notamment des allégations de mariages forcés impliquant des fonctionnaires de facto, en violation du décret du chef des Taliban du 3 décembre 2021 interdisant cette pratique. Entre le 1er avril et le 30 juin, l'équipe spéciale (surveillance et information) pour l'Afghanistan, chargée des enfants en temps de conflit armé, a confirmé 191 violations graves commises contre au moins 130 enfants, dont 22 filles. Les meurtres et les mutilations figurent parmi les violations graves les plus fréquentes.

34. Le 8 juillet, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt visant le chef des Taliban et le Président de la Cour suprême de facto, Abdul Hakim Haqqani, après avoir dégagé des motifs raisonnables de croire qu'ils s'étaient rendus coupables d'actes de persécution, qui sont des crimes contre l'humanité, pour des motifs liés au genre contre des filles, des femmes et d'autres personnes ne se conformant pas à la politique des Taliban en matière de genre, d'identité ou d'expression de genre, et pour des motifs politiques contre des personnes perçues comme des « alliées des filles et des femmes ». En réponse, le même jour, le Porte-parole en chef de facto a déclaré publiquement que les autorités de facto ne reconnaissaient pas la Cour et affirmé que les décisions de cette dernière n'avaient aucune incidence sur la détermination et la position de l'Émirat islamique[1].

35. Les autorités de facto ont donné des instructions visant à réglementer les différentes formes d'expression. En mai, le Ministère de la promotion de la vertu et de la prévention du vice de facto a annoncé qu'il surveillait les médias sociaux pour empêcher les contenus considérés comme contraires aux valeurs religieuses, contenant des insultes ou des préjugés ethniques. Depuis cette annonce, le Ministère de facto a arrêté plusieurs personnes pour avoir publié des contenus jugés inappropriés. Le 29 juin, le Ministère de l'information et de la culture de facto a introduit une directive qui réglemente les débats politiques et dispose, entre autres, que les analystes politiques doivent s'exprimer conformément à la charia et obtenir une carte d'identité délivrée par le Ministère de facto pour pouvoir s'exprimer dans les médias en cette qualité.

36. Les autorités de facto ont continué de restreindre les pratiques religieuses qui ne correspondent pas à leurs vues. Diverses mesures de sécurité auraient été adoptées pour prévenir les attaques contre les communautés chiites, tout en limitant la commémoration de l'Achoura au début du mois de juillet ; la MANUA a confirmé que les autorités de facto avaient arrêté des personnes dans la province du Hérat et leur avaient infligé des mauvais traitements pour avoir enfreint les restrictions liées à l'Achoura. Des personnes accusées de promouvoir l'athéisme ou des religions autres que l'islam ont été arbitrairement arrêtées par les autorités de facto. Le 4 juillet, dans la province de Badakhchan, des personnes non identifiées ont abattu une personnalité de la communauté ismaélienne.

37. Le 5 juin, lors d'une réunion avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, le Directeur général de facto de l'Office de l'administration pénitentiaire a réaffirmé son engagement à garantir l'accès continu de la MANUA aux prisons dans l'ensemble du pays. À la mi-juillet, l'Office de l'administration pénitentiaire de facto a indiqué que la population carcérale, qui comptait plus de 27 000 personnes à la fin du mois d'avril, était passée à près de 29 500 personnes, soit le chiffre le plus élevé depuis la prise de contrôle par les Taliban. Ce chiffre comprend plus de 26 000 hommes (88,6 %), 1 800 femmes (6,2 %) et 1 500 mineurs (5,2 %). L'augmentation de la population carcérale est due en partie au fait que les tribunaux de facto ordonnent le placement en détention provisoire des

[1] https://rta.af/en/statement-by-the-spokesperson-of-the-islamic-emirate-regarding-the-ruling-of-the-so-called-international-court/.

personnes accusées de crimes, y compris les personnes accusées d'avoir commis des délits mineurs ou participé à des litiges financiers et arrêtées à ce titre.

38. Le 17 juin, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a lancé son rapport intitulé *Gender Index 2024: Afghanistan* (Indice de l'égalité des genres en Afghanistan pour 2024)[2]. Le rapport propose un point de référence global permettant d'évaluer la situation des femmes et des filles afghanes dans cinq domaines clés du développement humain : la santé, l'éducation, l'emploi et l'inclusion financière, la participation à la prise de décision et l'absence de violence. Les résultats du rapport indiquent que les femmes et les filles afghanes enregistrent l'un des plus graves retards en matière d'autonomisation et l'un des plus grands écarts entre les genres au niveau mondial. En effet, les femmes ne réalisent que 17 % de leur potentiel et il existe une disparité de 76 % entre les résultats des femmes et ceux des hommes dans tous les domaines mesurés. Les restrictions imposées par les autorités de facto continuent d'éroder les droits et les capacités des femmes, réduisant à néant les progrès réalisés au cours des dernières décennies. Dans le rapport, ONU-Femmes souligne comment ces tendances peuvent affecter la trajectoire de développement de l'Afghanistan et ses progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

39. Selon le rapport de la Banque mondiale intitulé « Economic Monitor » et publié fin juillet, la croissance économique estimée à 2,5 % enregistrée en 2024 reste insuffisante pour améliorer de manière significative le niveau de vie, compte tenu de la pauvreté persistante, du chômage généralisé et de la forte croissance démographique, gonflée en 2025 par les nombreux Afghans rapatriés de l'étranger. Les perspectives économiques sont limitées par l'isolement économique, l'accès limité au financement et les problèmes structurels persistants. Entre la fin mars et la fin mai, 422 milliards d'afghanis (605 millions de dollars) ont été collectés, soit une augmentation de 13 % par rapport à la même période l'année précédente. Cette croissance est due à l'augmentation des recettes fiscales, notamment des droits de douane, des taxes et des redevances, ainsi qu'à une hausse des recettes non fiscales, en partie due à l'augmentation des taxes sur les transports et les marchandises. Alors que la monnaie afghane est restée stable au cours de l'année 2025, s'établissant à 69,4 afghanis pour 1 dollar des États-Unis le 21 juillet, l'inflation a augmenté en mai pour la première fois depuis avril 2023 et a atteint 0,5 %, après avoir enregistré des tendances déflationnistes au cours des mois précédents.

40. L'Afghanistan continue de se heurter à un déficit commercial persistant. En mai, le déficit commercial a augmenté de près de 40 % en glissement annuel. Les exportations ont diminué de 20,0 % en mai 2025 (82,4 millions de dollars) et de 22,2 % en juin 2025 (65,8 millions de dollars) par rapport aux mêmes mois en 2024, en grande partie en raison de l'appréciation du taux de change, de l'augmentation des droits de douane et de l'instabilité régionale. Les importations ont augmenté de 9,9 % en juin (942,8 millions de dollars), après une hausse de 30 % en mai. L'économie informelle, quant à elle, continue de représenter une part importante de l'économie globale de l'Afghanistan et est portée par un taux de chômage élevé, les difficultés du système bancaire, les déplacements, les économies illicites, les services financiers informels et l'agriculture et le commerce à petite échelle, y compris avec les États voisins.

[2] https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2025/06/afghanistan-gender-index-2024.

41. En juin, le chef des Taliban a approuvé une stratégie quinquennale de développement national de l'Afghanistan, la première du genre, qui met l'accent sur la gouvernance, les relations internationales, la sécurité et l'ordre public, ainsi que le développement économique et social. Le 21 juin, à l'occasion d'une réunion ordinaire de la Commission économique de facto, les autorités de facto ont adopté une politique basée sur le système économique islamique, qui donne la priorité à l'investissement, à la production, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Le 18 juillet, les études de faisabilité du chemin de fer transafghan de 681 kilomètres ont été lancées.

42. En juin, le mécanisme de garantie des crédits du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et la Fondation afghane de garantie de crédit, a débloqué 9,5 millions de dollars sous forme de prêts à 3 623 micro, petites et moyennes entreprises, dont 981 prêts à des femmes entrepreneurs, ce qui a permis de créer 8 790 emplois, dont 2 434 occupés par des femmes.

43. Les 25 et 26 juin, la MANUA, le PNUD et des entités privées afghanes partenaires ont organisé conjointement une rencontre à Kaboul afin de promouvoir les partenariats interentreprises en faveur des investissements dans les énergies renouvelables et de lancer le mécanisme de financement de l'économie verte nationale du PNUD.

44. L'Organisation des Nations Unies a continué de gérer le mécanisme d'envoi de liquidités. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2025, le mécanisme a comptabilisé 360 millions de dollars destinés aux entités des Nations Unies, aux donateurs financés par des fonds publics et aux organisations non gouvernementales (ONG) approuvées. L'amélioration des opérations par correspondants bancaires avec les banques afghanes a permis aux entités des Nations Unies de reprendre partiellement les transferts internationaux.

45. Les 16 et 17 juin, une réunion de hauts fonctionnaires sur l'Afghanistan organisée par l'Union européenne, s'est tenue à Bruxelles. Elle a rassemblé des représentants des États membres de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies, des institutions financières internationales, de la société civile afghane et internationale, ainsi que du secteur privé, afin de discuter de l'évolution de la situation politique et humanitaire, des besoins essentiels et des moyens de subsistance. Les donateurs ont réaffirmé leur engagement à l'égard du peuple afghan tout en notant que les niveaux de financement avaient considérablement diminué en raison de crises internationales concurrentes et de la réduction de l'aide étrangère allouée par les pays donateurs.

46. Le 10 juin, le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan a approuvé un montant de 3,64 millions de dollars pour soutenir les opérations du Fonds jusqu'en 2027 et a approuvé le projet conjoint intitulé Participatory Action for Integrated Developmental Assistance to Areas of Return (Action participative pour l'aide au développement intégrée dans les zones de retour), qui a été officiellement lancé le 28 juillet. L'initiative vise à aider 57 000 foyers dans les communautés touchées par les déplacements dans les provinces de Kondoz et de Baghlan et est financée à hauteur de 23,01 millions de dollars – 15,80 millions de dollars provenant du Fonds et 7,21 millions de dollars provenant du cofinancement issu d'autres sources de financement.

47. La MANUA a observé des déplacements continus liés à l'environnement dans l'ensemble du pays, exacerbés par les conditions de sécheresse dans au moins 19 provinces sur 34. Le 16 juin, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a publié un rapport indiquant que 79 % des déplacements internes enregistrés en Afghanistan entre janvier et mars 2025 étaient dus à des risques environnementaux.

Dans le sud, l'est, le nord et le centre de l'Afghanistan, la MANUA a recensé certains cas où les déplacements liés à l'environnement avaient exacerbé les tensions locales sur les ressources, tandis que les zones urbaines continuent de faire face à une aggravation de l'épuisement des nappes phréatiques. En juin, l'Agence nationale de protection de l'environnement de facto, en collaboration avec une ONG nationale, a lancé la première évaluation de « l'état de l'environnement » en Afghanistan depuis 2012.

48. Dans le cadre du groupe de travail sur le secteur privé, le PNUD et la MANUA ont conjointement facilité les consultations techniques avec les parties prenantes afghanes et internationales afin de définir des mesures de confiance pour la résilience du secteur privé. Une équipe spéciale technique dirigée par le PNUD a été créée à titre de mécanisme de coordination chargé de soutenir le développement de nouvelles institutions de microfinance en Afghanistan, en associant les femmes et en accordant la priorité à la capacité institutionnelle, notamment en matière de finance islamique.

49. Le 1er juillet, la MANUA a organisé la deuxième réunion du groupe de travail sur le secteur privé à Doha, qui a réuni des participants d'États Membres et d'organisations internationales, des représentants des autorités de facto, des acteurs du secteur privé afghan, notamment des femmes, des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales. Les discussions ont porté sur le renforcement du secteur privé afghan et souligné la nécessité de l'inclusion économique des femmes et de l'éducation des filles. Les participants ont exprimé leur soutien au groupe de travail et ont réaffirmé que la collaboration à des fins de développement du secteur privé afghan, incluant les femmes entrepreneurs, était le moteur essentiel de la croissance et du développement durable.

50. Au cours de la période considérée, le réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en Afghanistan a adopté une stratégie biennale révisée et entièrement financée. Parmi les priorités de cette stratégie figurent le plaidoyer commun, l'atténuation des risques, le renforcement des capacités et le suivi sur le terrain, tout particulièrement axé sur la protection des femmes et des enfants.

V. Aide humanitaire

51. L'Afghanistan continue de se heurter à des problématiques complexes : pauvreté, insécurité alimentaire, malnutrition, risques naturels fréquents, économie fragile et accès limité aux services essentiels. Le manque de financement a contraint les partenaires humanitaires à réduire ou à suspendre des opérations essentielles, privant des millions de personnes de soutien. Au 26 juillet, on estimait à 1 627 000 le nombre d'Afghans rentrés en Afghanistan en 2025, y compris les retours forcés et les retours dans des circonstances défavorables, soit environ 1 280 000 depuis la République islamique d'Iran et 348 000 depuis le Pakistan. Les autorités de facto ont mobilisé des ressources pour aider à gérer les retours, notamment une assistance pécuniaire, l'enregistrement biométrique et le recensement des terres dans les districts ayant un taux de retour élevé. En juillet, 10 millions de dollars ont été alloués par le Fonds central pour les interventions d'urgence de l'Organisation des Nations Unies pour financer les premiers secours aux frontières, notamment la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

52. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendu en Afghanistan du 19 au 21 juillet et a rencontré les autorités de facto, les parties prenantes et les rapatriés au poste-frontière d'Islam Qalaa. Il a exhorté la communauté internationale à financer les besoins humanitaires immédiats et à soutenir la réintégration à long terme. Il s'est ensuite rendu en République islamique d'Iran pour

dialoguer avec des hauts responsables et des réfugiés afghans, plaidant en faveur d'un dialogue régional et de solutions durables.

53. Lors des entretiens menés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux points de passage officiels, les personnes rapatriées ont indiqué avoir été victimes de harcèlement, de détention et d'extorsion dans les pays d'asile et pendant le retour ; selon les informations, les foyers dirigés par des femmes et les femmes non accompagnées seraient particulièrement vulnérables. Les discussions de groupe menées par le Groupe de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire dans les provinces du Nangarhar, de Kandahar et du Hérat ont mis en évidence les besoins urgents en matière d'abris, de moyens de subsistance et d'éducation des filles. Les capacités d'intervention étant saturées et les financements réduits, la participation des femmes a été réduite. De janvier à juin, le HCR a fourni des services de protection à 179 121 personnes. Entre le 1er janvier et le 12 juillet, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a aidé 265 888 rapatriés sans papiers et leur a proposé à cet égard une assistance à l'arrivée et des soins médicaux. De janvier à juin, les partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'aide à 11,5 millions de personnes, dont 2 millions d'entre elles ont reçu au moins trois types d'aide sectorielle, dont une aide alimentaire et à la subsistance (8,1 millions de personnes), des soins de santé (4,4 millions de personnes), des services relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (4,4 millions de personnes), une aide nutritionnelle (2,9 millions d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes), des services de protection (2 millions de personnes), une aide à l'éducation (702 000 enfants) et des abris d'urgence et des produits de première nécessité (378 000 personnes).

54. La faim continue d'affecter une grande partie du pays, et quelque 9,5 millions de personnes devraient être exposées à des niveaux aigus d'insécurité alimentaire [phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)] entre mai et octobre 2025. Parmi elles, 1,6 million de personnes sont exposées à des niveaux d'insécurité alimentaire de la catégorie « urgence » (phase 4 de l'IPC) d'insécurité alimentaire. Entre avril et juin, le Programme alimentaire mondial a aidé 8 millions de personnes sur le plan alimentaire, nutritionnel, financier et des moyens de subsistance, en distribuant 50 400 tonnes de denrées alimentaires et 31,3 millions de dollars en espèces. En raison d'un manque de financement, le Programme ne peut à ce jour atteindre qu'un million de personnes sur les 6 millions prévues et a réduit son programme de traitements contre la malnutrition de 60 %, laissant 1,2 million d'enfants de moins de 5 ans et 500 000 femmes sans traitement.

55. Entre avril et juin, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a enregistré 43 600 cas de rougeole, 14 000 cas de paludisme, 46 400 cas de diarrhée aqueuse aiguë, 513 cas présumés de dengue et 650 cas présumés de fièvre hémorragique de Crimée-Congo. Au 20 juillet, 422 établissements de santé étaient fermés en raison d'un manque de financement, affectant 3,08 millions de personnes dans 30 provinces. Des centaines de centres de services de santé et de lutte contre la violence fondée sur le genre soutenus par le Fonds des Nations Unies pour la population ont également fermé leurs portes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni des soins de santé essentiels à plus de 19 millions d'enfants, vacciné plus de 12 millions d'enfants contre la poliomyélite, fourni des micronutriments en poudre à 842 789 enfants et traité 114 942 enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation grave. Le PNUD a fourni des services de lutte contre la tuberculose, le VIH et le paludisme à 844 841 bénéficiaires.

56. Entre avril et juin, l'OMS a aidé 20 499 bénéficiaires dans le cadre de son programme de soins de traumatologie. Dans le même temps, 156 643 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été traités dans 147 établissements hospitaliers et 3 287 établissements ambulatoires, tandis que 343 483

enfants de moins de 5 ans et 243 982 femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée ont bénéficié du programme ciblé d'alimentation complémentaire.

57. Entre avril et juin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a soutenu 595 070 personnes dans 32 provinces, en formant 161 groupes locaux consacrés à l'agriculture intelligente face au climat, en rénovant 284 structures à l'aide de 19 systèmes d'irrigation, en restaurant 221 hectares de terres, en vaccinant 2,19 millions de ruminants contre le virus de la peste des petits ruminants et en traitant 44 922 hectares dans le cadre de la lutte antiacridienne dans 11 provinces.

58. Entre janvier et juin, 489 problèmes d'accès ont été signalés, entraînant la suspension de 245 activités humanitaires. Bien que cela représente une diminution de 69 % par rapport à la même période en 2024, l'accès reste difficile. L'ingérence des autorités de facto dans les activités humanitaires a représenté 73 % des incidents, 12 % d'entre eux étaient liés à des violences contre le personnel et les biens – notamment la détention de 100 travailleurs humanitaires, dont 31 femmes et 12 membres du personnel de l'ONU – et 19 % d'entre eux étaient liés à des restrictions liées au genre, ce qui a entravé la mise en place d'une aide inclusive et fondée sur des principes.

59. L'enquête menée en juin par le Groupe de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire et le Groupe de travail sur l'accès humanitaire a révélé que seules 46 % des organisations restaient pleinement opérationnelles et comptaient à la fois des femmes et des hommes. Les femmes doivent faire face à des contraintes de plus en plus pesantes : 23 % d'entre elles travaillent à domicile, contre 12 % lors de la précédente enquête en mars ; 26 % sont arrêtées sur le chemin du travail ; 40 % des organisations ne peuvent plus couvrir les frais de *mahram*.

60. L'Afghanistan reste fortement contaminé par les engins explosifs, qui touchent près de 3 millions de personnes dans 261 districts. En juillet 2025, le nombre d'équipes de déminage est passé à 188, contre 282 à la même période en 2024. La Cellule technique de la lutte antimines, dirigée par l'Organisation des Nations Unies, a fonctionné avec un personnel réduit et sans gestion de la qualité, en raison d'un manque de financement. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan a financé des activités de déminage et de sensibilisation aux risques par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies, ce qui a permis de retirer 1 678 restes explosifs de guerre de la province du Laghman et d'organiser 201 séances de sensibilisation aux risques à l'intention de 4 501 personnes (dont 2 696 enfants), y compris 999 rapatriés et 99 personnes déplacées dans les provinces du Laghman et de Nangahar.

61. D'avril à juin, l'UNICEF a rénové des systèmes d'eau, ce qui a profité à 192 249 personnes, et a soutenu 65 000 foyers par des transferts en espèces. Plus de 400 000 enfants vulnérables en âge d'être scolarisés ont eu accès à des écoles locales.

62. Compte tenu de la nouvelle donne humanitaire, l'équipe de pays pour l'action humanitaire en Afghanistan continue d'examiner les structures de coordination de l'aide humanitaire afin de s'assurer qu'elles sont adaptées à leur objectif, rationalisées et alignées sur l'évolution des besoins, notamment sur une transition vers l'élaboration de programmes à plus long terme.

VI. Lutte contre les stupéfiants

63. Le 25 juin, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a publié le rapport intitulé *Afghanistan Drug Insights Volume 5: High-Risk Drug Use in*

Afghanistan[3], (Vue d'ensemble des drogues en Afghanistan, Volume 5 : Consommation de drogues à haut risque en Afghanistan) qui met en évidence l'aggravation de la crise de la consommation de drogues à haut risque dans le pays. Environ 27 000 personnes, dont 2 670 femmes et 2 150 enfants, consomment de la drogue dans les points névralgiques de consommation de drogue, et plus d'un cinquième d'entre elles sont sans abri. En comparant les résultats avec les données de 2009[4], l'ONUDC note une diminution de la consommation de cannabis et d'opium, une augmentation significative de la consommation d'héroïne et de stimulants, ainsi qu'une augmentation de la consommation de drogues injectables. Soixante-quinze pour cent des consommateurs de drogues injectables partagent leurs aiguilles. Plus de la moitié des consommateurs interrogés ont reçu un traitement, mais l'accès à des soins de qualité reste limité, en particulier dans les zones rurales. Les prix de l'opium, en particulier dans le nord-est, ont fortement baissé, l'opium sec se situant à 579 dollars par kilogramme, en raison de la saison des récoltes et de la mauvaise qualité de l'opium frais arrivant sur le marché. La crainte de la stigmatisation sociale continue de dissuader fortement les consommateurs de se faire soigner.

64. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a aidé 51 342 consommateurs de drogues (dont 34 % de femmes) dans 13 centres de traitement de la toxicomanie, 2 centres d'accueil, 2 centres de traitement d'entretien des opioïdes et 9 centres de formation professionnelle dans 12 provinces. Grâce au soutien de l'OMS, 1 438 personnes au total, dont 371 femmes et enfants, ont achevé un traitement hospitalier et sont sorties des centres de traitement de la toxicomanie, et 1 250 personnes bénéficient d'un traitement d'entretien aux opioïdes. L'ONUDC a également aidé 3 992 ménages agricoles (dont 30 % étaient dirigés par des femmes) dans sept provinces en leur fournissant des intrants agricoles licites et en les formant. Le PNUD a aidé 21 entreprises agroalimentaires (dont 10 dirigées par des femmes) des provinces du Helmand et de Kandahar à participer aux foires agricoles de Kaboul, générant des ventes de fruits secs et de produits agroalimentaires provenant d'anciens cultivateurs de pavot. Au nombre des efforts déployés par les entités des Nations Unies pour soutenir les moyens de subsistance alternatifs des anciens cultivateurs de pavots figurent également la remise en état de 26 installations hydrauliques et canaux d'irrigation dans les provinces du Helmand, de Kandahar et du Nangarhar afin d'améliorer l'accès des agriculteurs à l'eau, ainsi que la construction de 40 serres dans six districts des provinces de Badghis, du Helmand et de Kandahar.

65. Le 30 juin, la MANUA a organisé la troisième réunion du groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants à Doha, réunissant des participants d'États Membres et d'organisations internationales, des représentants des autorités de facto de l'Afghanistan, des experts afghans en la matière, l'Organisation des Nations Unies et une institution financière internationale. Les participants ont discuté de la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint sur les moyens de subsistance alternatifs pour les cultivateurs de pavot, de l'élaboration d'un plan de collaboration conjoint sur la prévention de la toxicomanie et le traitement des personnes touchées par la drogue, ainsi que de questions essentielles liées au trafic et à la production de drogue, à la gestion transfrontalière et à l'application de la loi.

VII. Appui à la Mission

66. Au 30 juin, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 18 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 8,3 %), de 15 % pour les

[3] https://www.unodc.org/coafg/uploads/documents/Afghanistan_Drug_Insights_Volume_5.pdf.
[4] Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Drug Use in Afghanistan: 2009 Survey* (2009).

Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (taux approuvé : 9,3 %), de 14 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national (taux approuvé : 5 %), de 18 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 15,5 %) et de 14 % pour le personnel des services généraux recruté sur le plan national (taux approuvé : 11,2 %). La proportion de femmes s'établissait à 34 % pour le personnel recruté sur le plan international, 37 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, 10 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, 7 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 10 % pour le reste du personnel des services généraux recruté sur le plan national.

VIII. Observations

67. Malgré une croissance macroéconomique modeste et une sécurité relative, la population afghane continue de faire face à une pauvreté chronique généralisée et à un accès limité aux services de base. Les risques interdépendants liés à la pauvreté et à l'extrémisme, qu'il s'agisse du terrorisme ou des politiques répressives des Taliban à l'égard des femmes, menacent d'isoler encore davantage l'Afghanistan de la communauté internationale.

68. Compte tenu des pressions exercées par la croissance démographique, du récent retour massif de ressortissants afghans de l'étranger et des investissements insuffisants et discriminatoires dans le développement humain et les services de base, la croissance économique à long terme restera à un niveau extrêmement faible. De nombreux Afghans parviennent à peine à survivre. La poursuite de l'application stricte de politiques et de pratiques de restrictions par les autorités de facto a eu des conséquences négatives sur la vie économique, sociale et personnelle de la population afghane, en particulier des femmes et des filles ; elle a également entravé la coopération du pays avec la communauté internationale et son intégration au sein de celle-ci, dont de nombreux membres manifestent de plus en plus leur frustration face à l'absence de progrès réalisés dans le cadre des initiatives de dialogue antérieures et ne cachent pas leur intention de relâcher leurs efforts à l'avenir. Le dialogue régional ne suffira pas à générer la coopération et les ressources nécessaires pour relever les immenses difficultés auxquelles doit faire face le peuple afghan, lesquelles se sont considérablement multipliées en 2025.

69. Je suis vivement préoccupé par l'incidence des retours massifs de ressortissants afghans dans le pays au cours de la période récente. On estime que 1 627 000 Afghans avaient regagné le pays au 26 juillet. Bon nombre d'entre eux doivent faire face à de graves risques en matière de protection et n'ont pas accès à un abri, à des moyens de subsistance et à des services de base, et les capacités humanitaires actuelles du pays sont déjà saturées. J'appelle les États Membres à respecter leurs obligations internationales en matière de protection, notamment le principe de non-refoulement, et à veiller à ce que les retours soient volontaires, sûrs, dignes et accompagnés d'un soutien durable à la réintégration des rapatriés dans la société, afin de réduire autant que possible le risque d'aggravation de la crise humanitaire et de déstabilisation des zones vulnérables.

70. Les informations faisant état de violations des droits humains des Afghans qui ont regagné le pays sont profondément troublantes. J'appelle les autorités de facto à veiller à ce que les droits des personnes rapatriées soient respectés, protégés et appliqués, à ce que ces personnes ne soient pas persécutées après leur retour et à ce que des mesures soient prises pour prévenir de nouvelles violations. J'appelle également les États Membres à mettre en place davantage de voies sûres pour la réinstallation des Afghans en danger et à s'abstenir de renvoyer les migrants et les

réfugiés afghans en Afghanistan en l'absence d'une évaluation individualisée visant à s'assurer que leur retour ne constitue pas une violation de leurs droits humains.

71. La crise de financement actuelle a plongé l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires humanitaires en Afghanistan dans une grande instabilité financière et opérationnelle, une situation aujourd'hui exacerbée par la pression supplémentaire exercée par les retours massifs. Au cours du premier semestre de 2025, les partenaires humanitaires ont aidé 600 000 personnes de moins qu'au cours de la même période en 2024. J'appelle tous les donateurs à augmenter leurs contributions ou à privilégier un financement flexible, fiable et à long terme. Les actions humanitaires et de renforcement de la résilience, qui sont essentielles, doivent se poursuivre.

72. Bien que les mesures adoptées par les autorités de facto pour éradiquer la culture du pavot soient les bienvenues, la violence résultant des campagnes d'éradication du pavot est vivement préoccupante. J'invite instamment les autorités de facto à veiller à ce que l'usage de la force, y compris dans le cadre de manifestations, ne soit utilisé qu'en dernier recours, en cas de stricte nécessité, et de manière proportionnée. Les autorités de facto et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour proposer d'autres moyens de subsistance. Je suis également préoccupé par la question de la consommation domestique de drogues en Afghanistan et par son incidence sur la santé de la population afghane.

73. L'exclusion persistante des femmes et des filles de l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que les restrictions sévères imposées à leurs droits humains et à leurs libertés fondamentales, y compris la liberté de circulation, l'accès à l'emploi et la participation à la vie publique, devraient être un sujet de grave préoccupation pour toutes et tous. J'appelle de nouveau les autorités de facto à revenir sur toutes les mesures discriminatoires et à respecter les obligations internationales de l'Afghanistan s'agissant de protéger, de promouvoir et de réaliser les droits de toutes les femmes et filles afghanes.

74. Les mesures coercitives visant à dissuader les minorités religieuses d'observer la religion qu'elles ont choisie sont inacceptables. Je suis particulièrement alarmé par le meurtre récent d'un membre éminent de la communauté ismaélienne par des personnes non identifiées dans la province de Badakhchan. Les autorités de facto doivent assurer à la fois la sécurité physique et la liberté de culte de tous les groupes religieux.

75. Les nouvelles mesures prises par les autorités de facto pour restreindre le débat politique, la poésie et les médias sociaux sont également hautement préoccupantes. Ces restrictions étouffent les diverses formes d'expression et les principaux canaux permettant à la population d'exprimer ses préoccupations, des canaux qui sont essentiels pour établir un climat de confiance au sein de la population. Les restrictions imposées aux médias continuent de mettre en péril un secteur déjà mis à rude épreuve par une chute brutale des financements. Les journalistes et les professionnels des médias doivent être autorisés à poursuivre leur travail, et le droit à la liberté d'expression doit être respecté.

76. Il est urgent de préserver l'accès du peuple afghan, notamment des femmes et des jeunes filles, aux soins de santé et aux autres services essentiels, ainsi qu'aux moyens de subsistance. J'invite instamment toutes les parties prenantes à veiller à ce que l'aide humanitaire reste fondée sur des principes, impartiale et accessible à toutes les personnes qui en ont besoin. Il est essentiel de continuer de soutenir les services dirigés par des femmes et les services vitaux afin de protéger la dignité, la sécurité et les perspectives des femmes et des filles afghanes.

77. La communauté internationale reste extrêmement préoccupée par la situation inacceptable des femmes et des filles afghanes, l'absence de gouvernance inclusive

et la nette détérioration de la situation des droits humains. Les autorités de facto ont également fait part de leurs griefs : avoirs gelés, sanctions, non-reconnaissance et nécessité d'une aide au développement et de la fin de la dépendance à l'égard de l'aide. L'Organisation des Nations Unies a continué de s'employer à résoudre ces problèmes. Elle s'est attelée à faciliter une coopération plus cohérente, coordonnée et structurée entre la communauté internationale et les autorités de facto, dans l'intérêt de la population afghane.

78. Dans le cadre de cette démarche, l'Organisation des Nations Unies a réuni les groupes de travail sur la lutte contre les stupéfiants et sur le secteur privé les 30 juin et 1er juillet, ce qui a contribué à renforcer la confiance et a permis aux participants d'examiner des solutions pratiques pour faire face aux difficultés auxquelles se heurtait la population afghane. Les questions complexes liées à l'embryon de feuille de route politique sont interdépendantes et requièrent le consensus de divers groupes de parties prenantes ; il faudra du temps pour réaliser des progrès. J'invite la communauté internationale, les autorités de facto et les autres parties prenantes afghanes à s'engager de manière constructive dans des dialogues fondés sur des attentes raisonnables.

79. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, sous la direction de ma Représentante spéciale, Roza Otunbayeva, et aux ONG partenaires pour leur dévouement constant et les services rendus au peuple afghan dans un environnement extrêmement difficile.